

## CONSEIL MUNICIPAL D'AIGRE

1<sup>er</sup> octobre 2021

### Compte-rendu

	Présents	Absents	Excusés	Pouvoir à :
Renaud COMBAUD	x			
Brigitte FOURÉ	x			
Christophe TIPHONNET	x			
Sylvie BRIS	x			
Raphaël BOUCARDEAU			x	
Carole DUTRIEUX	x			
Tanguy GAILLARD	x			
Christian MEGRET	x			
Evelyne BERTRAND	x			
Lê-Xuân LAIRAUD			x	
Olivier GEOFFRION	x			
Nicole DELUSSET	x			
Nathalie RENARD	X			
Marie JARRY	X			
Damien TRILLAUD			x	
Emilie ROUX	x			
Hugues CLEMENT	X			
Guillaume DENIS	x			
Dominique HYVERNAUD-PINEAU				Pouvoir à N. Caillaud
Patricia RANOUIL	x			
Amandine GUILLAUME	x			
Nadia CAILLAUD	x			
Christophe TYRE			X	

#### **Désignation du secrétaire de séance**

Guillaume DENIS est nommé secrétaire de séance

#### **Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 10 septembre 2021**

Le Compte-rendu de la séance du 10 septembre est adopté à l'unanimité

## ATTRACTIVITÉ

#### **Présentation du dispositif « petites villes de demain » par Armelle Pierre – Cheffe de projet**

Les Communes de Mansle et d'Aigre ont obtenu le label « petites villes de demain », 3 communes y sont également associées : les communes de Vars, Montignac et St-Amant de Boixe. Ce dispositif permet de coordonner une démarche de revitalisation et de redynamisation des cœurs de bourg. Un ensemble d'actions sera déployé dans les bourgs. La convention a été signée en mars 2021. La signature de la Convention-Cadre pluriannuelle valant ORT (opération de revitalisation du territoire) aura lieu en septembre 2022, avec la définition et le déploiement d'un plan d'action concret. L'ORT donne des nouveaux droits juridiques et fiscaux et de nouveaux cofinancements. L'étude du

diagnostic commercial par la CCI a été lancée lundi dernier. Des questionnaires seront distribués aux commerçants prochainement puis aux consommateurs pour un rendu en mars 2022.

### **Fonds de concours à la Communauté de Communes de la Charente – Etude l'appareil commercial en partenariat avec la CCI**

Le Maire rappelle le sujet évoqué lors de la réunion du 2 juillet dernier. Dans le cadre du programme « Petites villes de demain », la communauté de communes porte avec la Chambre de commerces et d'industrie la réalisation d'une étude de l'appareil commercial des centralités du territoire, dont une étude portant sur la commune d'Aigre pour un montant de 13 000€.

Une fois les subventions déduites, il était proposé une contribution de la commune d'Aigre sous forme de fonds de concours, à hauteur de 2 600€.

Au regard de la modification du plan de financement et l'inéligibilité au FCTVA de cette dépense pour la CDC, ce fonds de concours a été révisé et s'élèverait à la somme de 5 460 € pour la commune d'Aigre.  
Accord du Conseil Municipal

### **Convention de partenariat avec la Fondation du patrimoine**

Le Maire et la Maire-Adjointe présentent la proposition de convention de partenariat avec la Fondation du patrimoine, qui vise à inciter à la sauvegarde et à la valorisation du patrimoine privé non protégé par l'Etat au titre des monuments historiques, et situé sur le territoire communal, suite à la labellisation de la commune « petite ville de demain »

La Fondation aide désormais les projets privés à hauteur de 20 % du coût des travaux labellisés et permet une déduction de l'intégralité du montant des travaux pour les foyers ayant obtenus 20 % de financement. Quelques critères éligibilité sont requis. (bâti ancien, privé, visible de la rue, non protégé par l'Etat).

Le Conseil Municipal doit autoriser le Maire à passer une convention cadre avec la Fondation du Patrimoine et définir un montant d'engagement annuel. Le Maire propose de verser annuellement à fondation du patrimoine la somme de 5000 €, qui sera reversée en subventions aux propriétaires, plus une adhésion annuelle de 120 €.

Accord du Conseil Municipal. La communication auprès des propriétaires sera effectuée.

### **Mise à disposition des tableaux de Marc Mouclier**

Le Maire rappelle ce point évoqué à la réunion du Conseil du 7 mai dernier.

L'ancienne communauté de communes du Pays d'Aigre avait acheté, en 1997, des tableaux de Marc Mouclier. La communauté de communes était vendeuse des tableaux.

Le Maire avait proposé, lors de cette réunion d'acheter ces œuvres et de les installer à l'école élémentaire ou dans le cadre d'un espace consacré aux expositions, par exemple au sein de l'ancienne quincaillerie Dard.

Aujourd'hui, la communauté de communes préférerait faire une mise à disposition des toiles à la Commune d'Aigre par le biais d'une convention, et ce à titre gracieux.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention avec la CDC cœur de Charente

### **Point sur les décorations de Noël – partenariat avec Cognac Gautier**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le contrat des décorations de Noël est arrivé à échéance en 2020. La commune a racheté les décorations louées pour la somme de 311.12 €. Il convient désormais de renouveler les décorations de Noël pour les années à venir.

Le Maire présente le projet de location d'un ourson illuminé, sur 3 ans pour un montant annuel de 1746.52 €. Les Cognac Gautier financeraient l'intégralité du coût de la location, sous la forme d'un fonds de concours. Le Conseil Municipal doit autoriser le Maire à signer la convention avec Cognac Gautier pour le versement d'un fonds de concours.

Accord du Conseil Municipal.

Présentation des 12 traversées de route lumineuses choisies.

### **Subvention à la Paroisse d'Aigre – sonorisation de l'Eglise**

Le Maire et la Maire-Adjointe présentent le projet de refonte de l'installation de sonorisation de l'église d'Aigre, car celle-ci n'est plus en bon état de fonctionnement.

La Paroisse porte de projet, il est proposé de l'accompagner par le versement d'une subvention.

Le devis de sonorisation de l'établissement Leveque s'élève à la somme de 12 000 €. Le devis proposé par la DSL à l'Isle d'Espagnac pour une installation similaire s'élève à la somme de 3 751 €. La paroisse propose de retenir le devis de la Société DSL et de faire un appel aux dons et aux subventions. Le Maire propose de venir en aide à la paroisse pour la somme de 1000 €.

Le Conseil Municipal accepte de verser la somme de 1000 € à la paroisse d'Aigre pour le remplacement de la sono. (4 contre).

## **CADRE DE VIE ET ENVIRONNEMENT**

### **Acquisition du broyeur de la Communauté de Communes Cœur de Charente**

Le Maire rappelle le sujet évoqué lors de la réunion du Conseil Municipal du 2 juillet dernier. La CDC Cœur de Charente a mis en vente aux enchères, l'ancien broyeur de végétaux au prix de 7000 €. Le Conseil Municipal avait accepté de l'acheter et de proposer une enchère à 7001 €.

La communauté de Communes a accepté l'offre de la commune d'Aigre à 7001 €. La dépense fera l'objet d'une décision modificative budgétaire.

### **Redevance spéciale – convention relative à la collecte et l'élimination des ordures ménagères ou déchets assimilés**

Afin de se conformer à la législation en vigueur, CALITOM a instauré la redevance spéciale aux collectivités pour assurer le financement du service offert en matière de collecte et de traitement des déchets. Chaque collectivité doit s'acquitter de la redevance spéciale, en fonction d'un volume estimé et vu avec la collectivité.

Pour la commune d'Aigre le montant de la redevance estimé s'élevait à 12 000€. Après un travail mené par le Maire-Adjoint en charge du Cadre de vie, il s'élèverait à 1748.91 € et pour la caisse des écoles (cantine) à 539.95 €.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer les conventions avec CALITOM pour le versement des redevances spéciales par la Caisse des écoles et la commune.

### **Achat d'une partie de la parcelle AH 921 – Les Orgougnés (après division parcellaire)**

Le Maire rappelle le sujet évoqué lors de la dernière réunion du Conseil Municipal.

Afin de poursuivre l'ouverture de la voie communale située au lieu-dit « Les Orgougnés », il est proposé d'acheter une bande de terrain en bordure de parcelle AH 921 appartenant à M Guy Chartier.

Cette voie serait ainsi valorisée dans le cadre des chemins de randonnée.

Le Conseil Municipal doit délibérer pour l'acquisition de cette parcelle.

Le prix proposé serait de 1 € le M2 soit environ la somme de 200 €. Les frais de bornage seront à charge de la commune.

Accord du Conseil Municipal.

Le département finance les acquisitions foncières utiles au PDIPR à hauteur de 50 % de la dépense subventionnable pour l'aménagement de chemins de randonnées.

### **Proposition d'achat de la parcelle AH 634 – Les Orgougnés**

Dans le cadre de la création du chemin de randonnée susmentionné, le Maire fait part de l'échange avec la propriétaire de la parcelle AH 634, dans la continuité de la parcelle AH 921. Celle-ci a sollicité la commune pour savoir si la commune serait intéressée par l'achat de la parcelle.

Le Maire propose d'acquérir la parcelle AH 634 appartenant à Madame Yvonne PERRIN au prix fixé ci-dessus de 1 € le M2, surface du terrain 541 M2.

Accord du Conseil Municipal.

### **Rétablissement de la continuité du chemin rural n°2 - Villejésus**

Dans le cadre du travail effectué pour l'inscription des chemins ruraux au Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée, il a été constaté qu'une partie du chemin rural n°2 sur la commune historique de Villejésus n'existe plus, et qu'il est désormais exploité.

Le Maire fait part de son échange avec les propriétaires des parcelles riveraines, pour rétablir ce chemin.

Il est proposé de procéder à un échange de terrain avec M Patrick Fradin. Un chemin sera créé le long du champ et ouvert à la randonnée. Monsieur Fradin accepte de prendre en charge les frais de bornage.

Accord du Conseil Municipal.

## **AFFAIRES SCOLAIRES**

### **Convention avec l'EPHAD Habrioux – restauration scolaire**

Le Maire informe le Conseil Municipal que Philippe Bras, cuisinier du restaurant scolaire, est en arrêt maladie depuis le 23 septembre et jusqu'au 22 octobre prochain. L'EPHAD Habrioux a accepté de fournir les repas au restaurant scolaire dans les mêmes conditions qu'en 2020.

Le Maire précise que le collège d'Aigre pourrait, après acceptation d'une extension de son agrément par le Conseil départemental pallier aux absences à venir du cuisinier.

Une réunion est prévue prochainement avec la gestionnaire du collège afin d'exposer les besoins de la collectivité et officialiser ainsi la demande au département.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention de prestations avec l'EPHAD Habrioux.

### **Demande de subvention pour un séjour pédagogique, classe ULIS de Mansle, pour un enfant.**

#### **Point d'information – rentrée scolaire**

Le Maire présente au Conseil Municipal la demande de subvention présentée par l'école élémentaire de Mansle (classe ULIS), pour le séjour d'un enfant d'Aigre au Chambon. Le montant à charge des parents s'élève à 100 €.

Sylvie Bris, adjointe en charge des affaires scolaires précise que le père de l'enfant, employé communal pourrait prétendre à une aide du CNAS (Comité National de l'Action Sociale) de 80 €.

Le Maire propose de verser une aide de 20 €.

Accord du Conseil Municipal

## **ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES :**

### **Investissement – validation/modification des plans de financement**

#### **○ Rénovation énergétique de l'Hôtel de ville**

Le Maire rappelle le projet initial de rénovation énergétique de l'Hôtel de ville qui avait l'objet d'une demande de financement DETR DSIL. Ce projet comprenait : le remplacement des huisseries, l'aménagement intérieur des archives, de la salle des mariages, du bâtiment principal et des greniers des aménagements intérieurs et climatisation réversible. La demande a été rejetée le 21 juin dernier, en raison du trop grand nombre de dossiers déposés au niveau départemental.

Le Maire propose de déposer une demande modifiée auprès du Conseil départemental de la Charente dans le cadre du SIL (soutien à l'initiative locale), et de solliciter les fonds européens LEADER.

L'enveloppe des travaux s'élèverait à environ 125 000 €. L'aide du département pourrait s'élever à 28 000 €. Le Leader à 40 %, soit 50 000 €. Le reste à charge pour la commune s'élèverait à 47 000 €. Accord du Conseil Municipal.

○ **WC publics**

Le Maire présente le projet de restauration des WC publics de Villejésus, inscrit au budget 2021, projet estimé à 10 357 € et incluant des travaux en régie. Le Maire propose de déposer une demande de subvention auprès du Conseil départemental dans le cadre du SIL au taux bonifié de 40 % sur la pose des huisseries et les matériaux.

Le crédit inscrit en investissement de 2000 € est insuffisant pour le remplacement des huisseries. Le Maire propose d'effectuer un virement de crédit.

Accord du Conseil Municipal.

**Budget communal : constitution de provisions pour créances douteuses (loyers, ordures ménagères...)**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la somme de 2 100.00 € inscrite au budget 2021 au compte « provisions pour créances douteuses ». Il présente la demande de Madame la Trésorière de Ruffec, qui souhaite que la collectivité passe en créances abandonnées des impayés de loyers et des redevances d'ordures ménagères des années 2018 et 2019 pour deux anciens locataires.

Accord du Conseil Municipal pour la somme de 1666.36 € pour Déborah Maitrel et 321.96 € pour Gérard Dugad.

**Protection sociale du personnel**

Le centre de gestion de la Charente avait lancé une procédure de mise en concurrence en vue de la conclusion de conventions de participation pour les risques santé et prévoyance du personnel, la commune lui avait donné mandat. Au terme de la consultation, la MNT a été retenue pour l'assurance du risque santé et TERRITORIA MUTUELLE pour l'assurance du risque prévoyance.

Le Maire rappelle que la collectivité participe aujourd'hui pour chaque agent à hauteur de 20 € mensuel pour un agent à temps complet dans la cadre de la prévoyance, et propose d'étudier une prise en charge du risque santé.

Le Conseil Municipal doit autoriser le Maire à signer la convention d'adhésion au risque prévoyance, avec participation à hauteur de 20 € mensuel.

Accord du Conseil Municipal pour le maintien de la participation au risque prévoyance. Le risque santé sera étudié prochainement.

**Questions diverses**

- Affaire N.Caillaud / B.Fouré : Le Maire rappelle que la commune a été convoquée au Tribunal Administratif dans la cadre du recours contre les opérations électorales pour les élections départementales sur le bureau de vote de Villejésus dans le cadre du dossier initié par Nadia Caillaud. Le Tribunal Administratif prononce qu'il n'y pas lieu de statuer et valide l'élection de Brigitte Fouré et Fabrice Geoffroy
- Accord de subvention du Département pour le projet aménagements des abords de l'église : 15 882 €.
- Accord de subvention du Département pour le projet lavoir communal dans le parc des Charmilles 12 210 €.
- Publication dans deux journaux des procédures d'état d'abandon manifeste : Impasse du poste (propriété Nttepe) et rue des ponts (badenhorst). Mme Nteppe s'est manifestée.
- Consultation pour recrutement du maitre d'œuvre pour l'aménagement du Lotissement Valtaud lancée. Remise des offres fixée au 2 novembre à 12 heures.
- Une partie des travaux d'aménagement de voirie à Aizet ont été réalisés en accord avec les agences départementales d'aménagement d'Aigre et de Jarnac. Après un échange avec la

municipalité de Marcillac, la Municipalité de Marcillac poursuivra les travaux uniquement sur son territoire. La zone à 30 km a été instaurée dans le bourg d'Aizet. Le ralentisseur sur la partie mitoyenne de la RD 88 sera installé sur le territoire de Marcillac.

- Les Travaux d'aménagement de la Bibliothèque intercommunale sont terminés. Inauguration prévue le vendredi 22 octobre à 18 heures. Un dégât des eaux s'est produit dans la chaufferie lors de la séparation des compteurs d'eau (bibliothèque – logements).
- Les filtres roses sur les éclairages des façades des mairies d'Aigre et Villejésus ont été installés par le SDEG dans la cadre d'octobre rose.
- Journée Nationales de l'Architecture 2021 organisée par le CAUE le samedi 16 octobre sans rendez-vous : Conseils aux particuliers en matière de rénovation d'habitat.
- Demande de disponibilité de Madame Boucardeau Frédérique (aide cuisine au restaurant et garderie) à compter du 1<sup>er</sup> janvier prochain pour une durée de 1 an (renouvelable). La garderie pourra être proposée à Lucie André, en contrat PEC à l'école élémentaire et qui assure le service de garderie du soir.
- Information : Aide culturelle de la Communauté de Communes Cœur de Charente à hauteur de 5 € par enfant des écoles maternelles et primaires avec accès aux salles de spectacles (La Rochefoucauld, Ruffec et Rouillac).
- Repas des aînés offert aux personnes 65 ans et plus fixé le 21 novembre. Cette année le repas sera préparé par le restaurant « Le Square ». Voir animation.
- Plan de ville : 4 devis ont été demandés. 2 réponses. Le devis de l'imprimerie Joulé a été Validé pour 1400.00 € HT.
- Un remerciement aux bénévoles du centre de vaccination sera organisé le vendredi 15 octobre, salle des fêtes de Villejésus en partenariat avec la CDC Cœur de Charente. L'activité est ralentie au centre de vaccination. Il sera ouvert 3 demi-journées par semaine.
- Le Maire propose d'organiser une formation des élus sur le thème du budget communal.
- Octobre rose. Une marche sera organisée le Samedi 23 octobre prochain. Les bénéfices seront reversés à une association qui œuvre con dans la lutte contre le cancer.
- Budget participatif : les votes sont en cours sur internet ou dans l'urne déposée à la Mairie d'Aigre. Projet de l'Association jeunesse et loisirs « Espace santé et nature intergénérationnel » à la petite gare.
- A la suite d'une question posée par une élue, le Maire confirme que la maison Clémenceau est vendue à un particulier.
- Une élue demande s'il est vrai qu'un projet de snacking est en cours dans un local rue du pont Raymond. Lee Maire indique avoir rencontré les porteurs de projet, qui l'ont informé de l'arrêt de ce projet. Il n'a pas pas d'autres informations depuis.
- Le collège d'Aigre organise un voyage à la neige pour les élèves de 4<sup>ème</sup>. La demande de subvention devra être adressée par chaque famille d'Aigre concernée à la Mairie.

Séance levée à 9 heures 45